



Conseil économique et social

Distr. générale
3 décembre 2021

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

Bangkok et en ligne, 16-19 novembre 2021

Rapport de la deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

A. Questions appelant une décision de la Commission

1. La deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique recommande à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) d'approuver, à sa soixante-dix-huitième session, la Déclaration ministérielle sur la construction d'un avenir plus résilient grâce à un enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil inclusifs.

B. Questions portées à l'attention de la Commission

2. La Conférence ministérielle adopte la Déclaration ministérielle sur la construction d'un avenir plus résilient grâce à un enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil inclusifs.

II. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

3. La Conférence ministérielle s'est tenue à Bangkok et en ligne du 16 au 19 novembre 2021. Elle comprenait un débat des hauts responsables (16-18 novembre 2021) et un débat ministériel (19 novembre 2021).

4. La Conférence ministérielle a été organisée par les partenaires suivants : CESAP ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; Groupe de la Banque mondiale ; CDC Foundation ; Communauté du Pacifique ; Plan International ; Vital Strategies et Vision du monde International.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (23 décembre 2021).

5. Le débat des hauts responsables a été ouvert par la Secrétaire exécutive. Des déclarations ont été faites par M^{me} Kamni Naidu, administratrice générale au Ministère de la justice des Fidji et Présidente du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique ; la Directrice du Bureau régional de l'UNICEF Asie orientale et Pacifique et le Directeur du Bureau régional du HCR pour l'Asie et le Pacifique.

6. Le débat ministériel a été ouvert par la Vice-Secrétaire générale. La Secrétaire exécutive ; M. Nadhapit Snidvongs, Vice-Ministre thaïlandais de l'intérieur ; la Présidente du Comité des droits de l'enfant et la Sous-Secrétaire générale et Haute-Commissaire assistante chargée de la protection (HCR) ont fait des déclarations.

B. Participation

7. Les membres et les membres associés ci-après de la Commission étaient représentés à la Conférence ministérielle : Arménie ; Australie ; Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Brunéi Darussalam ; Cambodge ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Fidji ; Géorgie ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Îles Cook ; Japon ; Kazakhstan ; Kirghizistan ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Myanmar ; Nauru ; Népal ; Nouvelle-Zélande ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; République populaire démocratique de Corée ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Samoa ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Tonga ; Turkménistan ; Turquie ; Tuvalu ; Vanuatu et Viet Nam.

8. Les représentantes et représentants des Observateurs permanents auprès de la CESAP ci-après ont participé à la Conférence : Finlande ; Mexique ; Nigéria et Suisse.

9. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes étaient également représentées.

10. Les organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après étaient représentés : FNUAP ; HCR ; OMS ; ONU-Femmes ; Organisation internationale pour les migrations ; PNUD et UNICEF.

11. La Communauté du Pacifique était également représentée.

12. Les organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et autres organismes ci-après étaient également représentés : CDC Foundation ; Child Rights Coalition Asia ; Plan International ; Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée ; Vision du monde International et Vital Strategies.

13. Conformément à l'article 12 du Règlement intérieur de la Commission, le Président et les Vice-Président(e)s du débat des hauts responsables ont examiné les accréditations de tou(te)s les représentant(e)s et les ont jugées en bonne et due forme.

C. Élection du Bureau

14. La Conférence ministérielle a élu le Bureau suivant pour le débat des hauts responsables :

Président : M. Jeff Montgomery (Nouvelle-Zélande)
 Vice-Président(e)s : M. Syed Rashedul Hossen (Bangladesh)
 M. Oleg Shamanov (Fédération de Russie)
 M. Sukmo Yuwono (Indonésie)
 M^{me} Suzilah Mohd Sidek (Malaisie)
 M. Joyoung Jeon (République de Corée)

15. La Conférence ministérielle a élu le Bureau suivant pour le débat ministériel :

Président : M. Faisal Sultan (Pakistan)
 Vice-Président : M. Tumur Amarsanaa (Mongolie)

D. Ordre du jour

16. La Conférence ministérielle a adopté l'ordre du jour suivant :

Débat des hauts responsables (16-18 novembre 2021)

1. Ouverture de la Conférence :
 - a) Déclarations liminaires ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen des progrès accomplis concernant l'accélération de la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et des difficultés actuelles.
3. Le secteur de la santé comme catalyseur possible d'une amélioration plus rapide de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil et le rôle de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus et dans le relèvement après la crise.
4. L'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil comme moyens d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.
5. Production, diffusion et exploitation des statistiques de l'état civil : mettre à profit les données de l'état civil lors de la prise de décisions.
6. Application de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil tenant compte des questions de genre par une approche prenant en compte l'ensemble du cycle de vie.

7. Relation entre l'enregistrement des faits d'état civil, la gestion de l'identité et les statistiques de l'état civil et rôle qu'ils jouent s'agissant d'assurer l'identité juridique en Asie et dans le Pacifique.
8. Questions diverses.

Débat ministériel (19 novembre 2021)

9. Ouverture du débat ministériel :
 - a) Déclarations liminaires ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
10. Vers une vision commune pour des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et adaptés aux besoins qui facilitent la réalisation des droits et favorisent la bonne gouvernance, la santé et le développement.
11. L'importance de l'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques de l'état civil et de l'identité juridique pour tous comme accélérateurs de progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030.
12. Questions diverses.
13. Adoption de la déclaration ministérielle.
14. Adoption du rapport de la Conférence.

E. Manifestations parallèles

17. Les manifestations parallèles et les réunions spéciales ci-après en lien avec la Conférence ministérielle se sont tenues :
 - a) 25 octobre 2021, manifestation parallèle : « Innovation dans le numérique : l'enregistrement des faits d'état civil et les registres de la vaccination contre la COVID-19 », organisée par le PNUD et le Gouvernement japonais ;
 - b) 8 novembre 2021, manifestation parallèle : « Mise en place de jumelages entre districts aux fins de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les pays de l'Association sud-asiatique de coopération régionale », organisée par le bureau de pays de l'UNICEF du Pakistan ;
 - c) 8 novembre 2021, manifestation parallèle : « Enregistrement des naissances de réfugiés dans les États membres de la CESAP », organisée par le Bureau régional du HCR pour l'Asie et le Pacifique ;
 - d) 9 novembre 2021, manifestation parallèle : « Mortalité en Asie et dans le Pacifique : combien de décès ne sont toujours pas comptabilisés ? », organisée par la CESAP ;
 - e) 9 novembre 2021, manifestation parallèle : « #Touscomptés grâce au leadership et à l'innovation », organisée par Vital Strategies et Bloomberg Philanthropies Data for Health Initiative ;

f) 10 novembre 2021, manifestation parallèle : « Amélioration des dispositifs de gestion : une approche innovante de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil », organisée par Vital Strategies, la CESAP et le Bureau régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est ;

g) 11 novembre 2021, manifestation parallèle : « Examen et révision des cadres juridiques applicables à l'enregistrement des faits d'état civil, aux statistiques de l'état civil et à la gestion de l'identité : une composante essentielle du renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil », organisée par Vital Strategies, Global Health Advocacy Incubator, CDC Foundation et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat ;

h) 11 novembre 2021, manifestation parallèle : « Identifiants uniques : comment limiter le risque et profiter des avantages ? », organisée par l'UNICEF ;

i) 12 novembre 2021, manifestation parallèle : « Présentation d'un cours d'apprentissage en ligne visant à orienter l'analyse et l'utilisation des statistiques de l'état civil », organisée par Vital Strategies et Bloomberg Philanthropies Data for Health Initiative ;

j) 12 novembre 2021, manifestation parallèle : « Faites en sorte que nous soyons comptés : la parole aux enfants et aux jeunes concernant l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil », organisée par World Vision International, Child Rights Coalition Asia et la CESAP ;

k) 15 novembre 2021, manifestation parallèle : « Les recensements basés sur les registres », organisée par Statistics Norway ;

l) 16 novembre 2021, manifestation parallèle : « Examen approfondi des progrès réalisés au cours de la première moitié de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) », organisée par la CESAP ;

m) 17 novembre 2021, séance préparatoire : « Le secteur de la santé et l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil », organisée par Vital Strategies et l'OMS ;

n) 17 novembre 2021, séance préparatoire : « L'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil comme accélérateurs de la réalisation des objectifs de développement durable », organisée par la CESAP, le HCR, World Vision International et Child Rights Coalition Asia ;

o) 18 novembre 2021, séance préparatoire : « Relier l'enregistrement des faits d'état civil et l'égalité des genres », organisée par ONU-Femmes, le FNUAP et la CESAP ;

p) 18 novembre 2021, séance préparatoire : « Lien entre l'enregistrement des faits d'état civil et l'identité juridique en Asie et dans le Pacifique », organisée par l'UNICEF, la Banque mondiale, le HCR et le PNUD ;

q) 19 novembre 2021, « Pandémies, population et préparation : table ronde ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, la COVID-19 et la santé », organisée par la CESAP ;

r) 19 novembre 2021, « Table ronde ministérielle : construire des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil résilients – intégrer les enseignements tirés de la COVID-19 dans la seconde

moitié de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) », organisée par la CESAP.

III. Résumé de la présidence

18. Il sera rendu compte des débats tenus pendant la Conférence ministérielle dans un résumé de la présidence, qui sera disponible une semaine après la fin de la Conférence et sera joint au présent rapport en tant qu'annexe II.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/MCCRVS/2021/1	Synthèse des efforts visant à faire en sorte que chacun soit compté : bilan des progrès accomplis à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil	2 et 10
ESCAP/MCCRVS/2021/2	Appui apporté par les partenaires de développement au cours de la première moitié de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024)	2 et 10
ESCAP/MCCRVS/2021/3	Le secteur de la santé comme catalyseur possible d'une amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil	3 et 10
ESCAP/MCCRVS/2021/4	L'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil comme moyens d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté	4 et 11
ESCAP/MCCRVS/2021/5	Production, diffusion et exploitation des statistiques de l'état civil : mettre à profit les données de l'état civil lors de la prise de décisions	5 et 10
ESCAP/MCCRVS/2021/6	Application de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil tenant compte des questions de genre par une approche prenant en compte l'ensemble du cycle de vie	6 et 11
ESCAP/MCCRVS/2021/7	Intersection entre les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de gestion de l'identité en Asie et dans le Pacifique	7 et 11
ESCAP/MCCRVS/2021/8	Rapport de la deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	
ESCAP/MCCRVS/2021/8/Add.1	Déclaration ministérielle sur la construction d'un avenir plus résilient grâce à un enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil inclusifs	

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/MCCRVS/2021/L.1	Ordre du jour provisoire	1 c) et 9 c)
ESCAP/MCCRVS/2021/L.2	Ordre du jour provisoire annoté	1 c) et 9 c)
ESCAP/MCCRVS/2021/L.3	Projet de rapport	14
ESCAP/MCCRVS/2021/L.4	Déclaration ministérielle sur la construction d'un avenir plus résilient grâce à un enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil inclusifs	13
<i>Documents d'information (en anglais seulement)</i>		
ESCAP/MCCRVS/2021/INF/1	Development partners involved in civil registration and vital statistics improvement in Asia and the Pacific: profiles and support activities	2 et 10
ESCAP/MCCRVS/2021/INF/2	Verbal autopsy and the Regional Action Framework on Civil Registration and Vital Statistics in Asia and the Pacific: operational procedures, practices and innovations	3 et 10
ESCAP/MCCRVS/2021/INF/3	Economic costs and benefits of civil registration and vital statistics systems	2 et 11
ESCAP/MCCRVS/2021/INF/4	Legal identity systems in Asia and the Pacific: civil registration, vital statistics and identity management	7 et 11
ESCAP/MCCRVS/2021/INF/5	Privacy and confidentiality in the context of civil registration and vital statistics systems	7 et 11
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
https://getinthepicture.org/crvs-decade/second-ministerial-conference	Information for participants	
https://getinthepicture.org/crvs-decade/second-ministerial-conference/programme2021	Tentative programme	

Annexe II

Résumé des débats de la deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique établi par la présidence

I. Introduction

1. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique s'est tenue sous forme de réunion en ligne de quatre jours, à raison de quatre heures par jour, du 16 au 19 novembre 2021.

2. Le résumé de la présidence rend compte des travaux du débat des hauts responsables (16-18 novembre 2021) et du débat ministériel (19 novembre 2021) tenus lors de la Conférence.

II. Travaux du débat des hauts responsables

A. Examen des progrès accomplis concernant l'accélération de la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et des difficultés actuelles

(Point 2 de l'ordre du jour)

3. La Conférence était saisie des notes du secrétariat intitulées Synthèse des efforts visant à faire en sorte que chacun soit compté : bilan des progrès accomplis à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (ESCAP/MCCRVS/2021/1) et Appui apporté par les partenaires de développement au cours de la première moitié de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) (ESCAP/MCCRVS/2021/2) et des documents d'information intitulés « Development partners involved in civil registration and vital statistics improvement in Asia and the Pacific: profiles and support activities » (ESCAP/MCCRVS/2021/INF/1) et « Economic costs and benefits of civil registration and vital statistics systems » (ESCAP/MCCRVS/2021/INF/3).

4. La Conférence a pris connaissance des domaines spécifiques dans lesquels des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les objectifs et les cibles du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et les étapes de sa mise en œuvre. Les intervenant(e)s ci-après ont participé à cet examen : M. Mohammed Shahidul Islam, Secrétaire adjoint du Conseil des Ministres bangladais ; M^{me} Kamni Naidu, Administratrice générale du Ministère fidjien de la justice ; M. Gogita Todraze, Directeur exécutif de l'Organisme national de statistique de Géorgie ; M^{me} Nazaria Baharudin, Statisticienne en chef adjointe du Département de statistique de Malaisie ; M. Jeff Montgomery, Directeur général des services de l'état civil, Births, Deaths and Marriages, Ministère néo-zélandais de l'intérieur ; M. Rajesh Dikshit, Directeur du Centre for Cancer Epidemiology du Tata Memorial Centre (Inde) ; M. Muhammad Cholifhani, Directeur des affaires démographiques, de la planification et de la sécurité sociale du Ministère indonésien de la planification du développement national et M. Philip Setel,

Directeur, service de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil de Vital Strategies.

5. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ci-après ont fait des déclarations : Chine ; Inde ; Iran (République islamique d') et Népal.

6. La Conférence a affirmé son engagement à concrétiser la vision régionale commune selon laquelle, d'ici à 2024, tous les habitants de l'Asie et du Pacifique devraient bénéficier de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et adaptés aux besoins et a pris note des progrès considérables réalisés pendant la première moitié de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024).

7. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil offraient aux personnes la reconnaissance et la documentation officielles nécessaires pour établir leur identité juridique et leur état civil, ce qui contribuait à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Conférence a pris note de la nécessité d'informatiser les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil afin de faciliter leur mise en relation avec les systèmes de gestion de l'identité en vue de fournir une identité à tous et toutes. Elle a pris acte des domaines d'action devant encore être abordés au cours de la seconde moitié de la Décennie, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des causes de décès médicalement certifiées et l'enregistrement des mariages.

B. Le secteur de la santé comme catalyseur possible d'une amélioration plus rapide de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil et le rôle de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus et dans le relèvement après la crise
(Point 3 de l'ordre du jour)

8. La Conférence était saisie de la note du secrétariat sur le secteur de la santé comme catalyseur possible d'une amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (CESAP/MCCRVS/2021/3) et du document d'information intitulé « Verbal autopsy and the Regional Action Framework on Civil Registration and Vital Statistics in Asia and the Pacific: operational procedures, practices and innovations » (CESAP/MCCRVS/2021/INF/2).

9. Un débat sur la manière d'améliorer la collaboration entre le secteur de la santé et les secteurs responsables de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil a été organisé. Les intervenant(e)s ci-après y ont participé : M. Dzhangaziev Bakyt, Vice-Ministre kirghize de la santé et du développement social ; M. Seniloli Inoke, Secrétaire adjoint au Ministère tongan de la justice ; M^{me} Jana Shis, conseillère technique de Vital Strategies et M. Steve MacFeely, Directeur du Département des données et des analyses, Division Données, analyse et application de l'Organisation mondiale de la Santé.

10. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Cambodge ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Pakistan ; Philippines et Viet Nam.

11. Lorsque le secteur de la santé joue un rôle actif dans la déclaration des naissances vivantes et des décès survenus dans les établissements de soins, l'exhaustivité de l'enregistrement des naissances et des décès s'améliore généralement, tout comme la précision et l'actualité des données de l'état civil, y compris les causes des décès. Une approche de l'enregistrement des faits d'état civil prenant en compte l'ensemble du cycle de vie et basée sur l'enregistrement universel et continu des naissances et des décès, ainsi que des causes de décès, offrait une source en temps réel de données permettant aux gouvernements d'identifier les risques pesant sur la santé des populations et d'éclairer l'élaboration des politiques de santé publique et l'allocation des ressources. Il était essentiel de disposer de données de l'état civil exhaustives et à jour pour mesurer l'impact des urgences de santé publique comme la pandémie de COVID-19 et pour formuler des réponses fondées sur des données probantes. Le manque de coordination et d'interopérabilité entre le secteur de la santé et le système d'enregistrement des faits d'état civil continuait de poser problème à certains États membres.

12. L'enregistrement des faits d'état civil survenus en dehors des établissements de soins et la collecte d'informations sur les causes de ces décès continuaient de poser des difficultés. Il restait donc important de procéder à des autopsies verbales pour évaluer les causes des décès survenus en dehors des établissements de soins.

13. Les normes internationales visant à renforcer le rôle du secteur de la santé dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et à améliorer l'enregistrement des causes de décès médicalement certifiées continuaient à jouer un rôle crucial. La Conférence a pris note de la nécessité d'appliquer ces normes internationales dans les systèmes nationaux en modifiant les procédures d'enregistrement, en révisant les cadres juridiques et réglementaires, en fournissant une formation aux professionnels de santé et en recourant aux systèmes numériques afin de faciliter le partage d'informations entre le secteur de la santé et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil.

C. L'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil comme moyens d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté

(Point 4 de l'ordre du jour)

14. La Conférence était saisie de la note du secrétariat sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil comme moyens d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté (ESCAP/MCCRVS/2021/4).

15. Un débat sur la manière d'utiliser les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour contribuer à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 a été organisé. Les intervenant(e)s ci-après y ont participé : M^{me} Maria Amihan V. Abueva, Directrice exécutive régionale de Child Rights Coalition Asia ; M^{me} Dingaliyeva Marzhan Esenzhanovna, Cheffe de l'Unité dispositions méthodologiques, contrôle de l'enregistrement et apostille des actes d'état civil du Département du service d'enregistrement et d'organisation des services juridiques, Ministère kazakh de la justice ; M^{me} Ha Thi Minh Duc, Directrice générale adjointe du Département de la coopération internationale du Ministère vietnamien du travail, des invalides et des affaires sociales et M^{me} Terry Ferrari, Directrice régionale pour l'Asie de l'Est de World Vision International.

16. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Japon ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Philippines ; Sri Lanka et Vanuatu.

17. Le représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a également fait une déclaration.

18. Une représentante de Child Rights Coalition Asia a fait une déclaration au nom des organisations de la société civile qui avaient participé au Forum régional des organisations de la société civile sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenu le 20 octobre 2021.

19. Une déclaration commune d'enfants et de jeunes de 11 États membres a été diffusée par vidéo. Cette déclaration, enregistrée lors du Forum régional des enfants et des jeunes sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenu le 29 mai 2021, soulignait l'importance de faire participer les enfants et les jeunes aux efforts visant à renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

20. La Conférence a noté l'intérêt qu'il y avait à affiner les données provenant des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour la réalisation des objectifs de développement durable, reconnaissant que ces systèmes étaient non seulement pertinents pour le suivi d'un large éventail d'objectifs et d'indicateurs basés sur la données démographiques, mais qu'ils constituaient également des cibles à part entière.

21. La pandémie de COVID-19 avait considérablement freiné la prestation des services d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, avait eu des conséquences sur de multiples domaines du Programme 2030 et avait creusé les inégalités existantes, ce qui risquait de toucher de manière disproportionnée les populations qui étaient déjà laissées pour compte.

22. La Conférence a pris note du rôle crucial de l'enregistrement des faits d'état civil comme base de l'identité juridique, soulignant l'importance de l'enregistrement universel des naissances et de la mise en place d'une approche globale de l'identité juridique incluant les populations vulnérables et difficiles à atteindre.

23. De nombreux États membres utilisaient le guide pratique sur l'enregistrement des faits d'état civil issu du Processus de Bali pour évaluer qualitativement les inégalités en matière de couverture de l'enregistrement des faits d'état civil et pour enregistrer les faits d'état civil se rapportant aux réfugiés, aux demandeurs d'asile, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux apatrides. La Conférence a recommandé de généraliser le guide pratique afin qu'il puisse être appliqué à d'autres groupes démographiques.

24. La Conférence a reconnu les efforts déployés pour faire entrer dans l'ère numérique les systèmes actuels d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, pour rationaliser les liens avec d'autres secteurs gouvernementaux afin de fournir des services publics efficaces et pour accroître l'accès aux services d'enregistrement des faits d'état civil dans les zones éloignées ou difficiles d'accès.

25. La Conférence a noté la pertinence du Cadre d'action régional et a exprimé son intérêt pour disposer de davantage de possibilités de partage d'expériences et de coopération entre les États membres afin d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs et des cibles du Cadre d'action régional.

26. La Conférence a reconnu l'importance de l'assistance financière et technique apportée par les organismes internationaux de développement pour soutenir le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

D. Production, diffusion et exploitation des statistiques de l'état civil : mettre à profit les données de l'état civil lors de la prise de décisions
(Point 5 de l'ordre du jour)

27. La Conférence était saisie de la note du secrétariat intitulée Production, diffusion et exploitation des statistiques de l'état civil : mettre à profit les données de l'état civil lors de la prise de décisions (ESCAP/MCCRVS/2021/5).

28. Un débat sur la collecte, l'analyse et la diffusion des données issues de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour faciliter l'élaboration des politiques publiques a été organisé. Les intervenant(e)s ci-après y ont participé : M^{me} Nuraiym Syrgak, consultante (Kirghizistan) ; M^{me} Thirakha Chanthalanouvong, Directrice générale du Département des statistiques sociales, Bureau lao de statistique, Ministère de la planification et de l'investissement de la République démocratique populaire lao ; et M. Romesh Silva, spécialiste technique de la santé et des inégalités sociales, Service de la population et du développement de la Division technique du Fonds des Nations Unies pour la population.

29. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Chine ; États-Unis d'Amérique ; Maldives et Viet Nam.

30. La représentante de Vital Strategies a également fait une déclaration.

31. Un système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil bien tenu constituait la base pour disposer de statistiques de l'état civil complètes et à jour qui fournissent aux décideurs des informations précises et fiables pour l'élaboration de politiques nationales fondées sur des données probantes, en particulier des programmes ayant des objectifs et des cibles spécifiques.

32. Plus on utilisait de données issues des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour éclairer les politiques et pour suivre les progrès réalisés dans le cadre des programmes de développement internationaux, plus elles étaient considérées comme un outil précieux. La Conférence a pris note de l'importance d'aligner les formulaires de collecte des données tirées de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil sur les normes internationales pour rendre la prise de décision plus rationnelle et efficace.

33. La Conférence a noté le potentiel des systèmes entièrement numérisés pour rationaliser la collecte et le transfert des données de l'état civil en vue de produire des statistiques de l'état civil précises, complètes et à jour.

34. Le renforcement des capacités techniques était nécessaire pour faciliter la production de statistiques de l'état civil basées sur les données de l'enregistrement des faits d'état civil.

35. Il était nécessaire de mettre en place davantage d'initiatives régionales ou sous-régionales permettant aux États membres de partager les meilleures pratiques en matière de production de statistiques de l'état civil.

E. Application de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil tenant compte des questions de genre par une approche prenant en compte l'ensemble du cycle de vie
(Point 6 de l'ordre du jour)

36. La Conférence était saisie de la note du secrétariat sur l'application de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil tenant compte des questions de genre par une approche prenant en compte l'ensemble du cycle de vie (ESCAP/MCCRVS/2021/6)

37. Un débat sur les inégalités fondées sur le genre qui existent dans les données issues de l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil et sur les méthodes permettant de remédier à ces inégalités a été organisé. Les intervenant(e)s ci-après ont participé au débat : M^{me} Sophie Shugg, conseillère principale en droits et protection de l'enfant de Plan International et M^{me} Sarah Knibbs, Directrice chargée du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

38. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Chine ; Maldives ; Philippines et République de Corée.

39. La Conférence a reconnu l'importance de mettre en place des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil tenant compte des questions de genre par une approche fondée sur le cycle de vie afin de mieux évaluer et combattre les inégalités entre les genres à toutes les étapes de la vie, de la naissance à la mort.

40. Il était important de veiller à ce que la législation sur l'enregistrement des faits d'état civil ait comme principe directeur une politique de non-discrimination en matière de genre. Il était également important de veiller à ce que les statistiques de l'état civil établies à partir des registres d'état civil soient ventilées par sexe afin de mieux informer les décideurs et de leur permettre de s'attaquer aux inégalités fondées sur le genre.

41. La Conférence a noté qu'il importait de donner la priorité au développement de l'enregistrement des mariages et des divorces dans le cadre des stratégies nationales d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil afin de prévenir les mariages d'enfants.

F. Relation entre l'enregistrement des faits d'état civil, la gestion de l'identité et les statistiques de l'état civil et rôle qu'ils jouent s'agissant d'assurer l'identité juridique en Asie et dans le Pacifique
(Point 7 de l'ordre du jour)

42. La Conférence était saisie de la note du secrétariat sur l'intersection entre les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de gestion de l'identité en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/MCCRVS/2021/7) et des documents d'information intitulés « Legal identity systems in Asia and the Pacific: civil registration, vital statistics and identity management » (ESCAP/MCCRVS/2021/INF/4) et « Privacy and confidentiality in the context of civil registration and vital statistics systems » (ESCAP/MCCRVS/2021/INF/5).

43. Un débat sur les meilleures pratiques permettant de mettre en relation les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil avec les systèmes de gestion de l'identité a été organisé. Les intervenant(e)s ci-après y ont participé : M. Muhammad Tariq Malik, Président de la National Database and Registration Authority (Autorité nationale chargée des bases de données et de l'état civil) du Pakistan ; M. Kap Calo Andy, Directeur du Département du registre civil et des statistiques de l'état civil de Vanuatu et M. Jonathan Marskell, chargé de programme principal de la Banque mondiale.

44. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine ; Nauru et Philippines.

45. Le représentant du HCR a également fait une déclaration.

46. Le représentant de Vital Strategies a également fait une déclaration.

47. La Conférence a reconnu l'importance des documents d'identité, notamment des actes de naissance, pour l'accès aux droits et aux services, et a noté la nécessité de veiller à ce que les populations vulnérables et difficiles à atteindre soient intégrées aux systèmes d'identité juridique. La Conférence a également reconnu qu'il était important d'accroître la couverture de l'enregistrement des naissances et l'utilisation des documents d'identité pour améliorer l'efficacité de la prestation des services publics.

48. L'enregistrement des faits d'état civil jouait un rôle essentiel dans la fourniture d'une identité juridique. La Conférence a soutenu la mise en œuvre d'une approche globale de l'identité juridique, de la naissance jusqu'à la mort, grâce à l'interopérabilité des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de gestion de l'identité, comme préconisé dans le Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique. Le passage au numérique était un catalyseur pour rendre les deux systèmes interopérables.

49. Une coordination solide entre les autorités chargées de l'enregistrement des faits d'état civil et celles chargées de la gestion de l'identité était importante pour parvenir à une identité juridique universelle, tout comme l'intégration des deux systèmes aux niveaux technique et organisationnel.

G. Questions diverses
(Point 8 de l'ordre du jour)

50. Aucune autre question n'a été examinée.

III. Travaux du débat ministériel

A. **Vers une vision commune pour des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et adaptés aux besoins qui facilitent la réalisation des droits et favorisent la bonne gouvernance, la santé et le développement**

(Point 10 de l'ordre du jour)

51. La Conférence était saisie des notes du secrétariat suivantes : Synthèse des efforts visant à faire en sorte que chacun soit compté : bilan des progrès accomplis à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (ESCAP/MCCRVS/2021/1), Appui apporté par les partenaires de développement au cours de la première moitié de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) (ESCAP/MCCRVS/2021/2), Le secteur de la santé comme catalyseur possible d'une amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (ESCAP/MCCRVS/2021/3) et Production, diffusion et exploitation des statistiques de l'état civil : mettre à profit les données de l'état civil lors de la prise de décisions (ESCAP/MCCRVS/2021/5). Elle était également saisie des documents d'information intitulés « Development partners involved in civil registration and vital statistics improvement in Asia and the Pacific: profiles and support activities » (ESCAP/MCCRVS/2021/INF/1) et « Verbal autopsy and the Regional Action Framework on Civil Registration and Vital Statistics in Asia and the Pacific: operational procedures, practices and innovations » (ESCAP/MCCRVS/2021/INF/2).

52. Un débat a été organisé sur les méthodes permettant aux membres et aux membres associés de concrétiser la vision commune pour des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et adaptés aux besoins. Les intervenant(e)s ci-après ont participé au débat : M. Michael Bloomberg, Bloomberg Philanthropies ; M. Kaveh Zahedi, Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP et M^{me} Samira Asma, Sous-Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé.

53. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Bhoutan ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Îles Cook ; Indonésie ; Maldives ; Myanmar ; Pakistan ; Philippines ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Samoa ; Turkménistan et Viet Nam.

54. La Conférence s'est engagée en faveur de la vision commune pour des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et adaptés aux besoins et a reconnu que, malgré les progrès importants réalisés au cours de la première moitié de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, il était nécessaire d'accélérer les efforts pour réaliser cette vision commune. À cet égard, elle a proposé de poursuivre les activités régionales après 2024.

55. La Conférence a salué les efforts déployés en vue d'établir des plans stratégiques multisectoriels visant à renforcer les systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, en tenant compte du rôle joué par d'autres secteurs comme celui de la santé. Elle a également salué les efforts déployés en vue de procéder à des interventions génératrices de demande, telles que des campagnes d'enregistrement des

naissances et des activités de sensibilisation du public, afin d'accroître l'enregistrement des faits d'état civil dans les communautés locales. Les travailleurs de première ligne (par exemple, les sages-femmes et les travailleurs communautaires de proximité) devaient être associés de manière efficace à la notification des naissances et des décès, pour éliminer ainsi les obstacles pour les personnes vivant dans des zones rurales ou difficiles d'accès. À cet égard, la Conférence a également noté qu'il était important de procéder à des évaluations des inégalités liées aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil afin de déterminer qui est laissé pour compte.

56. De nombreux décès en Asie et dans le Pacifique ne survenaient pas dans un établissement de soins ou sous le contrôle d'un médecin. Par conséquent, l'intégration des autopsies verbales dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil était essentielle pour fournir des informations sur tous les décès.

57. Le passage au numérique des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil devait être accéléré au cours de la seconde moitié de la Décennie afin de concrétiser la vision commune pour des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et adaptés aux besoins.

58. Le soutien continu des partenaires internationaux de développement était important pour atteindre les objectifs et les cibles définis au niveau national dans le contexte du Cadre d'action régional. Reconnaisant l'importance du soutien apporté par les partenaires de développement, la Conférence a évoqué la possibilité de créer un fonds d'affectation spéciale multidonateur dans lequel les partenaires de développement pourraient regrouper leurs fonds, lesquels pourraient ensuite être mis à la disposition des membres et membres associés en vue de mettre en œuvre la stratégie en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

B. L'importance de l'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques de l'état civil et de l'identité juridique pour tous comme accélérateurs de progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030
(Point 11 de l'ordre du jour)

59. La Conférence était saisie des notes du secrétariat sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil comme moyens d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté (ESCAP/MCCRVS/2021/4), l'application de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil tenant compte des questions de genre par une approche prenant en compte l'ensemble du cycle de vie (ESCAP/MCCRVS/2021/6) et l'intersection entre les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de gestion de l'identité en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/MCCRVS/2021/7), ainsi que des documents d'information intitulés « Economic costs and benefits of civil registration and vital statistics systems » (ESCAP/MCCRVS/2021/INF/3), « Legal identity systems in Asia and the Pacific: civil registration, vital statistics and identity management » (ESCAP/MCCRVS/2021/INF/4) et « Privacy and confidentiality in the context of civil registration and vital statistics systems » (ESCAP/MCCRVS/2021/INF/5).

60. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Arménie ; Bangladesh ; Cambodge ; Népal ; République démocratique populaire lao ; Timor-Leste ; Tonga ; Turkménistan et Vanuatu.

61. Le représentant du HCR a également fait une déclaration.

62. La Conférence a reconnu que l'identité juridique conférée par l'enregistrement des faits d'état civil avait une valeur intrinsèque en vertu du droit des droits humains et était essentielle à la réalisation du Programme 2030 puisqu'elle facilitait la prestation de services. Elle a également reconnu que l'enregistrement des faits d'état civil jouait un rôle dans la fourniture des données permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. A cet égard, la Conférence a exprimé son engagement en faveur de la réalisation des objectifs du Cadre d'action régional et du Programme 2030.

63. La Conférence a noté l'importance d'un engagement politique de haut niveau pour la création et la réalisation de stratégies nationales d'enregistrement des faits d'état civil et de gestion de l'identité et la mise en place de mécanismes de coordination incluant toutes les parties prenantes concernées pour guider l'élaboration de systèmes interopérables.

64. La Conférence a également constaté qu'il fallait réviser les cadres juridiques et réglementaires aux fins de l'enregistrement des faits d'état civil et de la gestion de l'identité et mettre en œuvre des plateformes numériques afin de parvenir à des systèmes interopérables couvrant l'ensemble de la population, y compris les populations vulnérables et difficiles à atteindre.

65. La Conférence a également noté que, malgré des progrès notables, les membres et membres associés avaient encore des difficultés pour concrétiser l'enregistrement universel des faits d'état civil et fournir à tous une identité juridique, et qu'il était nécessaire d'atteindre les populations vivant dans des lieux où l'accès aux bureaux de l'état civil est difficile, de former les ressources humaines pour promouvoir l'adoption des nouvelles technologies et de fournir des ressources financières suffisantes pour renforcer les services d'enregistrement. À cet égard, elle a pris note du succès que de nombreux États membres ont eu en menant des campagnes mobiles d'enregistrement pour permettre aux groupes de population difficiles à atteindre d'accéder aux services d'enregistrement des faits d'état civil ainsi que pour faire face aux catastrophes.

66. La Conférence a exprimé son intérêt pour un plus grand partage d'expériences entre les membres et les membres associés afin de s'assurer que les enseignements soient effectivement mis en commun et d'accélérer les progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030.

67. Les activités de collaboration avec les partenaires internationaux de développement ont permis aux membres et aux membres associés de prendre des mesures visant à améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, notamment par la mise en place d'une assurance qualité pour les services d'enregistrement, et elles ont renforcé la collecte de données pour l'élaboration des politiques, la planification et la hiérarchisation des priorités du secteur de la santé, telles que les maladies non transmissibles et le cancer.

C. Questions diverses

(Point 12 de l'ordre du jour)

68. Aucune autre question n'a été examinée.

D. Adoption de la déclaration ministérielle

(Point 13 de l'ordre du jour)

69. La Conférence a adopté la Déclaration ministérielle sur la construction d'un avenir plus résilient grâce à un enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil inclusifs le 19 novembre 2021.

70. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bhoutan et Iran (République islamique d').

71. La Conférence a reconnu l'importance de la Déclaration ministérielle, qui définit les domaines de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil nécessitant une action accélérée et des ressources ciblées au cours de la seconde moitié de la Décennie, le but étant de concrétiser la vision commune pour des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et adaptés aux besoins.

72. La Conférence a noté que la pandémie de COVID-19 avait encore renforcé la nécessité de disposer de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil résilients et exhaustifs.

E. Adoption du rapport de la Conférence

(Point 14 de l'ordre du jour)

73. La Conférence a adopté le présent rapport le 19 novembre 2021.